

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 avril 2026

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 17 avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT-QUATRE AVRIL à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Alain GARZUEL, MAIRE.

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) : GARZUEL A – JUHEL S - VILAIN D – MEUDIC-CHAPELAIN A - LOZAHIC S – CONAN C – VINCENTI C – GRANGER E - JEGOU E – SALLOU J-A

COLVE F – LE GUERN Y-B –

Absents : / MAUVIEUX P - DROUET S – GALLOU-ROUDAUT P

Procurations : MAUVIEUX Philippe à GARZUEL Alain ; DROUET Servane à JEGOU Esther ; GALLOU-ROUDAUT Pauline à LE GUERN Yann-Baptiste ;

Secrétaire de séance : CONAN Christian

N° : DELIB-2026-4-25

Budget Général primitif 2026

Vu l'article L.1612-22 du CGCT,
Vu la présentation et la communication du projet de budget en date du 11 avril 2026.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2026 concernant le **BUDGET GÉNÉRAL**, par Monsieur Le Maire,

➤ **L'ADOPTE** – par chapitre -

DECISION : VOTANTS : 15 -VOTE : pour : 15 Contre : 00 - Abstention : 00

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le

Liste des délibérations affichée et publiée le 29/04/2026

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Alain GARZUEL

